



**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á /  
RETURN BIDS TO :**

**Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada, Service national de passation de  
marchés**

**TÉLÉCOPIEUR : 1-855-983-1808**

**Courriel de soumission / Bid Email :**  
[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés

**APPEL D'OFFRES**  
**INVITATION TO TENDER**

**Proposition à : l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Opérations des approvisionnements  
Cornwall, Ontario, K6H 6S2  
-----

<b>Title-Sujet</b> <b>Améliorations à l'aire de fréquentation diurne et aux sentiers de Twyn Rivers</b>		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> <b>5P468-22-0008/A</b>		<b>Date:</b> <b>20 avril 2022</b>
<b>GETS Reference No. - No de référence de SEAG</b> PW-22-00993482		<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b> n/a
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b>		
<b>at - à</b> <b>14h00</b>	<b>on - le</b> <b>12 mai 2022</b>	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> <b>HAE - EDT</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> <b>Sheldon Lalonde</b> <a href="mailto:sheldon.lalonde@pc.gc.ca">sheldon.lalonde@pc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> <b>343-585-3836</b>		<b>Fax No. - No de FAX:</b> <b>1-855-983-1808</b>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>		
See Herein - Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER  
À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Cette exigence prévoit des dispositions pour une visite des lieux qui est soumise à la *Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs*. Les soumissionnaires qui ne confirmeront pas leur participation, qui ne fourniront pas le nom des personnes qui participeront à la visite des lieux, ou qui ne remplissent pas et ne fournissent pas l'attestation comme requis se verront refuser l'accès aux lieux.

IP03 Visite obligatoire des lieux a été modifiée

APPENDICE 4 – Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 Visite des lieux a été ajoutée

#### LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

#### LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca). Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca) ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-855-983-1808**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

#### RÉVISIONS DES GARANTIES DE SOUMISSION ET CONTRACTUELLES

Les soumissionnaires sont informés que les exigences relatives à la présentation des garanties ont été révisées. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs garanties conformément aux instructions révisées, comme indiqué ci-dessous.

IG08 du [R2710T](#) a été modifié, voir IP05 Exigences en matière de garantie de soumission.

CG9.2.2 du [R2890D](#) a été modifiée, voir CS07 Types et montants de la garantie contractuelle.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**5P468-22-0008/A**  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
n/a

Amd. No. - N° de la modif.  
**000**  
File Name - Nom du dossier  
**Améliorations à l'aire de fréquentation diurne et aux sentiers de Twyn Rivers**

Contracting Authority - Autorité contractante  
**Sheldon Lalonde**

---

## **SOUSSIONS À DEUX SOUSSIONS**

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux soumissions ». Consulter l'IP04 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

### **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

**Avis aux soumissionnaires : Il n'y aura pas d'ouverture publique aux fins de la présente demande de soumissions. Voir l'IP07 pour de plus amples instructions.**

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Livraison des soumissions
IP05	Révision des soumissions
IP06	Exigences relatives à la garantie de soumission
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Établissement de la soumission
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Compte rendu
IP11	Période de validité des soumissions
IP12	Documents de construction
IP13	Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2021-04-01)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

#### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Condition d'assurance
CS02	Changements aux conditions générales
CS03	Types et montants de la garantie contractuelle

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

#### APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

#### APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**5P468-22-0008/A**  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
n/a

Amd. No. - N° de la modif.  
**000**  
File Name - Nom du dossier  
**Améliorations à l'aire de fréquentation diurne et aux sentiers de Twyn Rivers**

Contracting Authority - Autorité contractante  
**Sheldon Lalonde**

---

**APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS**

**APPENDICE 4 - ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 VISITE DES LIEUX**

**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE**

**ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION**

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2021-04-01)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. **Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes:
  - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
  - b) Doivent indiquer:
    - Numéro du projet
    - Numéro de l'invitation
    - Nom du soumissionnaire
    - Heure et la date de clôture
  - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
  - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur **1-855-983-1808** ou par courriel à [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca).

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [sheldon.lalonde@pc.gc.ca](mailto:sheldon.lalonde@pc.gc.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y

répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### **IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX**

1. Il y aura une visite des lieux obligatoire le **26 avril 2022 à 11h00 HAE**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à :

**Parc urbain national de la Rouge**  
55 Twyn Rivers Drive,  
Scarborough, Ontario  
43.814370944099004, -79.15320635782007

**Ordre du jour :**

011h00 - 11h30 : enregistrement obligatoire pour les soumissionnaires, une pièce d'identité sera requise ;

11h30 - 14h00 : Tous les participants seront guidés à travers la zone du site du projet pour examiner les limites des travaux indiquées sur les dessins, l'empreinte du corridor du sentier, la zone des ponts et des promenades proposés, l'aire de stationnement et d'utilisation diurne et les aires de rassemblement désignées.

14h00 - 14h30 : Session de questions et réponses, les questions doivent être soumises par écrit pour examen.

2. La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées. Les soumissionnaires qui ne se présentent pas ou qui n'envoient pas de représentant ne se verront pas attribuer un autre rendez-vous et ils seront empêchés de soumettre une offre.
3. Équipement de sécurité — Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.
4. Les soumissionnaires intéressés doivent respecter avec diligence les mesures de précaution de l'APC relativement à la COVID19 :
  - a. Se désinfecter les mains justes avant d'entrer dans l'installation ;
  - b. Maintenir une distance minimale de deux mètres avec les autres personnes ;
  - c. Respecter les directives nationales de l'APC concernant le port d'un masque non médical ou d'un couvre-visage lorsqu'il n'est pas possible de maintenir constamment une distance physique de deux mètres avec les autres ;
  - d. Réduire au minimum les points de contact ;
  - e. Réduire au minimum l'utilisation des toilettes des employés de l'APC ;
  - f. Respecter les mesures supplémentaires décrites dans son propre plan organisationnel lié à la COVID-19 (le cas échéant).

5. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante, au moins 24 heures avant la visite des lieux à la fréquentation confirmer et fournir le nom (s) de la personne (s) qui participera.
6. Toute clarification ou modification de l'appel d'offres résultant de la visite des lieux sera incluse en tant que modification de l'appel d'offres.
7. Des installations sanitaires limitées sont situées dans l'aire de stationnement.
8. Les soumissionnaires doivent aussi remplir et fournir l'attestation "**Appendice 4**" avant la visite des lieux.

#### **IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS**

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux soumissions »
2. La soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
3. Le formulaire de qualification (Appendice 3), et tout document(s) connexe(s) requis, doivent porter la mention "Soumission 1". Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA), le Formulaire de prix combinés, et la Garantie de soumission doivent porter la mention "Soumission 2".

Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par télécopieur : veuillez placer une page couverture devant chaque soumission portant la mention " Soumission 1 " et " Soumission 2 ". Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par courriel : veuillez joindre 2 fichiers distincts portant comme titre " Soumission 1 " et " Soumission 2 ".

4. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

#### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le **1-855-983-1808** et l'adresse de courriel est [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca).

#### **IP06 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION**

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08.2 et remplacer par ce qui suit :

2. Le cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique s'il répond aux critères suivants :
    - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.



- b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
- c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
- d. La vérification sera confirmée par la compagnie de cautionnement ou par un fournisseur de services de vérification approuvé par la compagnie de cautionnement.
- e. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées.

2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.

### **IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION**

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Soumission 1 – Section 1 : Qualifications - Sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Les soumissionnaires doivent remplir et fournir les informations suivantes. Ces formulaires / qualifications ou une copie identique dans le contenu et le format doivent être inclus dans la "Soumission 1 - QUALIFICATIONS".

Section 1: Qualifications:

- FORMULAIRE EXIGENCE NO. 1 – EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

3. Soumission 2 - Prix - Seules les soumissions des soumissionnaires qui répondent aux exigences obligatoires de qualification seront ouvertes. L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Dans la soumission 2, le soumissionnaire doit fournir:

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA)
- Formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur la page couverture de l'Appel d'offres.

### **IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION**

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

### **IP09 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter

- a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
  - 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### **IP10 COMPTE RENDU**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus

#### **IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

#### **IP12 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie électronique des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	<u>R2810D</u>	(2021-12-02);
CG2 Administration du contrat	<u>R2820D</u>	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	<u>R2830D</u>	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	<u>R2840D</u>	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	<u>R2850D</u>	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	<u>R2865D</u>	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	<u>R2870D</u>	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	<u>R2880D</u>	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	<u>R2890D</u>	(2018-06-21);
CG10 Assurances	<u>R2900D</u>	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	<u>R2950D</u>	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### **1) Polices d'assurance**

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **2) Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### **3) Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### **4) Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **5) Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

### **CS02 CHANGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES**

**AJOUTER** ce qui suit à CG8.4 de R2880D (2019-11-28)

CG8.4.5 Les délais pour entamer et achever les négociations prévues dans les CG8.4.1, CG8.4.2 et CG8.4.3 peuvent être prolongés par le Canada pour une période maximale de 30 jours si, de l'avis exclusif du Canada, une prolongation est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- a) le différend est complexe au point qu'une évaluation de la demande par une tierce partie ou un autre professionnel est nécessaire ;
- b) au cours des négociations, l'entrepreneur soulève de nouvelles questions ou de nouveaux points qui n'avaient pas été mentionnés dans l'avis de différend ;

- c) si le Canada ou l'entrepreneur a besoin de plus de temps pour consulter ou engager un représentant légal pour le conseiller sur le différend ; et
- d) si le Canada ou l'entrepreneur est incapable d'entamer ou de participer aux négociations en raison de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté du Canada ou de l'entrepreneur, selon le cas.

### **CS03 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE**

#### **Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :**

Le cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire TPSGC-PWGSC 506) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

1. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
  - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
  - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF
  - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
  - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

---

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

**5P468-22-0008/A Améliorations à l'aire de fréquentation diurne et aux sentiers de Twyn Rivers**

#### Description du projet

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal: \_\_\_\_\_

Nom alternatif (si applicable): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **30 novembre 2022.**

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

---

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

---

Signature

---

Date

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

N° de l'élément	Référence	Description de l'élément	Quantité estimée	Unité de mesure	Prix total
<b>Section 1.1 – Préparation du site</b>					
1.1.1	L-001, L-002, L-003	<b>Travaux d'installation, de désinstallation et de retraits effectués sur le site</b> L'installation et la désinstallation de l'équipement sur le site, en fonction des besoins, pendant toute la durée du contrat, comprennent l'accès au site, la préparation générale du site, l'établissement d'aires d'entreposage temporaire, les retraits, les soumissions concernant la gestion du projet, les essais, les plans d'implantation, la supervision du site et la production de rapports. Il convient d'observer le protocole de nettoyage de l'équipement.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.3	L-001, L-002, L-003, Annexe A	<b>Établissement d'aires d'entreposage temporaire</b> Établissement d'aires d'entreposage temporaire conformément aux dessins du projet et, à l'achèvement des travaux de construction, restauration de toutes les aires perturbées conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Il convient d'observer le protocole de nettoyage de l'équipement.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.4	L-002, L-003, L-101 à L-104	<b>Excavation et empilage</b> Excavation des zones selon les besoins pour obtenir les niveaux proposés et selon les indications des dessins du contrat. Les matériaux d'excavation doivent être empilés comme indiqué sur les dessins du contrat. Tous les travaux doivent être conformes aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.5	L-001, L-104	<b>Nivellement grossier</b> L'entrepreneur dégrossit le site conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.6	L-001, L-104	<b>Nivellement de finissage</b> L'entrepreneur effectue le nivellement de finissage du site conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.7	L-001 à L-003	<b>Enlèvement et élimination des remblais excédentaires du site</b> L'entrepreneur doit enlever et éliminer l'excédent de remblai hors du site.	1	Montant forfaitaire	\$



1.1.8	L-002	<b>Récupération des éléments du site pour une réutilisation sur place ou le transport vers une installation d'entreposage de Parcs Canada</b> Récupération des éléments existants du site pour une réutilisation sur place ou le transport aux installations de Parcs Canada situées à l'intersection de la ligne York-Durham et de la 16 <sup>e</sup> avenue, à Markham, conformément aux dessins du contrat. Les éléments à réutiliser comprennent la clôture et les poteaux en bois, les pierres des champs, la signalisation et les poteaux, le portail d'entrée et les bacs à déchets sur des socles en béton. Voir les dessins du contrat pour savoir quels éléments transporter à l'installation d'entreposage de Parcs Canada.	1	Montant forfaitaire	\$
1.1.13	L-001, L-002	<b>Enlèvement d'arbres</b> Enlèvement d'arbres conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Les arbres doivent être coupés, les souches enlevées et les matériaux déchetés et dispersés sur le site selon les directives du consultant.	1	Montant forfaitaire	\$
<b>Section 1.2 – Sentiers et aire de fréquentation diurne</b>					
1.2.9	L-101	<b>Peinture du parc de stationnement</b> Fourniture et pose d'une peinture de lignes pour les places de stationnement, les barres d'arrêt, les zones d'interdiction de stationnement et les symboles des places accessibles, conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.10	OPSD 603.02	<b>Bordures en béton préfabriquées du parc de stationnement</b> Fourniture et installation de bordures en béton préfabriquées conformément à OPSD 603.02.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.14	7/L-202	<b>Panneaux Corten</b> Fourniture et installation de panneaux Corten conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.16	2/L-201	<b>Rigoles de drainage</b> Fourniture et installation de rigoles de drainage conformément aux dessins et aux spécifications du contrat, aux endroits désignés dans les plans paysagers.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.25	L-103, L-203	<b>Plantation d'arbres et d'arbustes</b> Fourniture et plantation de tous les végétaux conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.26	L-103, L-203	<b>Plantation en mottes</b> Fourniture et plantation en mottes des végétaux conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.27	1/L-204	<b>Zone de bio-détente</b> Fourniture et aménagement d'une zone de bio-détente conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
1.2.28	L-206	<b>Escalier</b> Fourniture et installation de tous les nouveaux escaliers conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
<b>Section 1.4 – Promenades en bois et ponts</b>					
1.4.2	S-001 à S-005 (Ponts 1 et 2)	<b>Ponts</b> Fourniture et installation de ponts conformément aux dessins et aux spécifications du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	1	Montant forfaitaire	\$
<b>Section 1.5 – Bâtiment sanitaire</b>					

1.5.1	A-001 à A-502	<b>Bâtiment sanitaire</b> Fourniture et installation d'un bâtiment sanitaire, d'un réservoir de rétention et de tous les accessoires connexes conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1	Montant forfaitaire	\$
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> Excluant les taxes applicable(s)					<b>\$</b>

## TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.  
 b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
<b>Section 1.1 – Préparation du site</b>						
1.1.2	L-002, L-003, 6/L-202	<b>Natte pour terrains boueux</b> Fourniture et installation de nattes pour terrains boueux en enrochement conformément aux dessins du contrat. Les nattes doivent être enlevées et restaurées à la fin des travaux, conformément aux dessins du contrat.	421	Mètres carrés	\$	\$
1.1.9	10/L-201	<b>Contrôle de l'érosion et des sédiments – Filtrexx Silt Soxx</b> Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation de dispositifs de contrôle des sédiments Filtrexx aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la construction. À enlever à la fin de tous les autres travaux prévus au contrat.	36	Mètres linéaires	\$	\$
1.1.10	5/L-203	<b>Contrôle de l'érosion et des sédiments – Clôture anti-érosion</b> Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation de clôtures anti-érosion aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la construction. À enlever à la fin de tous les autres travaux prévus au contrat.	780	Mètres linéaires	\$	\$

1.1.11	6/L-203	<b>Clôtures de protection des arbres</b> Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation de clôtures de protection des arbres aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la construction.	317	Mètres linéaires	\$	\$
1.1.12	L-002, L-003	<b>Clôture temporaire de chantier en métal de 1,8 m de hauteur et grilles d'accès avec lestage nécessaire</b> Avant le commencement des travaux de construction, fourniture et installation d'une clôture de chantier de 1,8 m de hauteur aux endroits indiqués sur les dessins du contrat, et conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Comprend l'inspection et la maintenance régulières ainsi que l'entretien des dispositifs de contrôle des sédiments pendant la construction.	925	Mètres linéaires	\$	\$
<b>Section 1.2 – Sentiers et aire de fréquentation diurne</b>						
1.2.1	1/L-201	<b>Sentier ordinaire de 2,4 m de large</b> Fourniture et aménagement d'un sentier de 2,4 m de large conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis.	544	Mètres linéaires	\$	\$
1.2.2	3/L-102	<b>Sentier polyvalent ordinaire de 2,4 m de large sur un lit de sentier surélevé</b> Fourniture et aménagement d'un sentier de 2,4 m de large conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis.	50	Mètres linéaires	\$	\$
1.2.3	1/L-201	<b>Revêtement granulaire et sentiers dans l'aire de fréquentation diurne</b> Fourniture et installation d'un revêtement granulaire, de bancs et de sentiers conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Inclure tous les éléments figurant sur le dessin d'exécution, à l'exception des semis.	1 190	Mètres carrés	\$	\$
1.2.4	5/L-202	<b>Pavés préfabriqués</b> Fourniture et installation d'unités de pavés conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	135	Mètres carrés	\$	\$
1.2.5	L-205	<b>Terrasse en bois</b> Fourniture et installation d'une terrasse en bois conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	218	Mètres carrés	\$	\$
1.2.7	2/L-202	<b>Pavage d'asphalte pour travaux lourds</b> Fourniture et installation d'un pavage d'asphalte pour travaux lourds et préparation et installation de la sous-base conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1 145	Mètres carrés	\$	\$
1.2.8	1/L-202	<b>Pavage d'asphalte pour travaux légers</b> Fourniture et installation d'un pavage d'asphalte pour travaux légers et préparation de la sous-base conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1 245	Mètres carrés	\$	\$
1.2.11	7/L-203	<b>Panneaux d'arrêt</b> Fourniture et installation de panneaux d'arrêt conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	2	Chacun	\$	\$

1.2.12	Section sur les spécifications 32 37 00	<b>Portes battantes d'entrée</b> Fourniture et installation de portes d'entrée conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	2	Chacun	\$	\$
1.2.13	Section sur les spécifications 32 37 00	<b>Réceptacles à déchets de type Haul-all sur socles en béton</b> Fourniture et installation de réceptacles à déchets de type Haul-all sur des socles en béton.	2	Chacun	\$	\$
1.2.15	8/L-202	<b>Rampes décoratives</b> Fourniture et installation de rampes décoratives conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	64	Mètres linéaires	\$	\$
1.2.17	L-001, L-002, L-003, L-105, L-106	<b>Mélange de semences 1 – Mélange pour la lisière de la forêt</b> Fourniture et application du mélange de semences conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	3 640	Mètres carrés	\$	\$
1.2.18	L-001, L-103	<b>Mélange de semences 2 – Mélange pour les hautes terres</b> Fourniture et application du mélange de semences conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	660	Mètres carrés	\$	\$
1.2.19	L-001, L-103	<b>Mélange de semences 3 – Mélange pour les basses terres</b> Fourniture et application du mélange de semences conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	3 825	Mètres carrés	\$	\$
1.2.20	L-103	<b>Gazon sur terre végétale de 150 mm</b> Fourniture et pose de gazon sur terre végétale de 150 mm conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	1 956	Mètres carrés	\$	\$
1.2.21	5/L-201, 6/L-201	<b>Aire de repos avec pierre armée</b> Fourniture et aménagement de nœuds de piste conformément aux dessins et aux spécifications du contrat. Comprend les granulés pour la base de l'aire et le revêtement de surface, ainsi qu'une (1) pierre armée.	3	Mètres linéaires	\$	\$
1.2.22	4/L-201	<b>Ponceaux</b> Fourniture et installation de ponceaux conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	2	Chacun	\$	\$
1.2.23	6/L-201	<b>Mur de soutènement en pierre armée</b> Fourniture et pose de pierre armée conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	64	Mètres linéaires	\$	\$
1.2.24	1/L-201, L-106	<b>Couche granulaire pour le panneau du futur point de départ du sentier</b> Fourniture et pose d'une couche granulaire pour le futur point de départ du sentier, conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	6,25	Mètres carrés	\$	\$
1.2.27	Section sur les spécifications 32 37 00	<b>Bornes de délimitation</b> Fourniture et installation de bornes de délimitation conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	2	Chacun	\$	\$
<b>Section 1.3 – Clôtures et barrières</b>						
1.3.1	9/L-502	<b>Palissade en planches à poteaux</b> Fourniture et installation d'une palissade en planches à poteaux conformément aux dessins et aux spécifications du contrat, y compris tous les accessoires connexes.	95	Mètres linéaires	\$	\$
1.3.2	3/L-202	<b>Chicanes</b> Fourniture et installation de chicanes conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	2	Chacun	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**5P468-22-0008/A**  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
n/a

Amd. No. - N° de la modif.  
**000**  
File Name - Nom du dossier  
**Améliorations à l'aire de fréquentation diurne et aux sentiers de Twyn Rivers**

Contracting Authority - Autorité contractante  
**Sheldon Lalonde**

<b>Section 1.4 – Promenades en bois et ponts</b>						
1.4.1	L-101 à L-106, S-001 à S-005 (Ponts 1 et 2)	<b>Promenade en bois avec rambarde</b> Fourniture et installation d'une promenade en bois avec pont en bois, poteaux/membrures supérieurs et inférieurs en bois combinés à une rambarde en maille d'acier et des poutres et solives en fibre de verre, le tout soutenu par des colonnes hélicoïdales, y compris tous les accessoires connexes, conformément aux dessins et aux spécifications du contrat.	37	Mètres linéaires	\$	\$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)						\$

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)	\$
---	----



### **APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION (SOUMISSION 1)**

#### **NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE**

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courriel électronique: \_\_\_\_\_

#### **EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION**

La liste des formulaires et des documents fournis ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir une soumission complète. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions. Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposants, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions.

Les formulaires, attestations et curriculum vitae (CV) demandés dans l'appendice 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel il devra transmettre les renseignements requis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable.

Veuillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes.

#### **SOUMISSION 1**

Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires ci-joints. Ces formulaires, ou un document dont le contenu et le format sont identiques, ainsi que les curriculums vitae doivent faire partie de la soumission et se trouver dans Soumission 1 – QUALIFICATIONS ».

Partie 1: Formulaires:

- **FORMULAIRE N° 1 - EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

#### **SOUMISSION 2**

Dans une soumission distincte, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),
- Le formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

## **PARTIE 1 FORMULAIRES**

Les informations suivantes seront évaluées, toute information devant être évaluée doit être incluse dans cette section.

Il appartient à l'offrant de fournir une offre claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis.

Lorsque le Canada évalue les offres, il peut, sans toutefois y être obligé, effectuer ce qui suit demander des précisions ou vérifier l'exactitude de certains renseignements ou de tous les renseignements fournis par les offrants

### **1. FORMULAIRE N° 1 - EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

Choisir un **maximum** de [1] projet achevé en grande partie au cours des cinq [5] dernières années qui démontre :

- a. Travaux de culée avec ponts et trottoirs de bois ; et,
- b. Réhabilitation et réalignement des sentiers ; et/ou,
- c. Réhabilitation des toilettes du sentier.

Le soumissionnaire doit indiquer clairement comment ce projet est comparable et pertinent au projet de la rivière Twynn.

	<b>Projet 1</b> Démonstration de travaux de culée avec ponts et trottoirs de bois et Réhabilitation et réalignement des sentiers et/ou Réhabilitation des toilettes du sentier.
<b>Titre et emplacement du projet</b>	
<b>Nom de l'entreprise du soumissionnaire ou du sous-traitant</b>	
<b>Description des travaux</b>	



<b>Date d'achèvement définitif</b>	
<b>Valeur finale de l'ensemble des travaux</b>	
<b>Personne-ressource du client du projet</b>	
<b>Numéro de téléphone et adresse courriel du client</b>	

Le soumissionnaire doit confirmer les informations fournies.

De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du soumissionnaire ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités font partie de la coentreprise du soumissionnaire.

*Par la présente, nous attestons que nous \_\_\_\_\_, en tant qu'entrepreneur, avons exécuté le projet mentionnés ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
*Signature du soumissionnaire*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettre moulées*

## APPENDICE 4- ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 VISITE DES LIEUX

### ATTESTATION DE LA VISITE DES LIEUX

Je, \_\_\_\_\_ (*prénom et nom de famille*), en tant que

représentant de \_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre

de la demande de soumissions numéro \_\_\_\_\_ (*insérer le numéro de la demande de soumissions*), assure et atteste que tous les membres du personnel qui participeront à cette visite des lieux au nom de l'entreprise sont :

(a) entièrement vaccinés contre la COVID-19; ou

(b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci.

J'atteste que tous les membres du personnel qui participeront à cette visite en tant que représentants de

\_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada, et que

\_\_\_\_\_ (*nom de l'entreprise*) a attesté leur conformité à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée de la visite des lieux. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Je comprends également que le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable ou à un manquement de la part d'un entrepreneur, si une attestation est fautive, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré.

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires

**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel

**Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat**

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b> <b>Responsabilité complémentaire/exc édentaire.</b>				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
<b>Responsabilité pollution des entreprises</b>				\$		Global \$
				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

### Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

*Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.*

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_